

**NICE
JAZZ**
FESTIVAL

depuis 1948

tremplin

3ème CONCOURS NATIONAL de JAZZ FRANÇAIS

Tremplin du « Nice Jazz Festival » 02 et 03 juillet 2016 - Promenade du Paillon - Nice

3ème CONCOURS NATIONAL de JAZZ FRANÇAIS

Tremplin du « Nice Jazz Festival » 02 et 03 juillet 2016 - Nice

La Ville de Nice et La Ruche organisent le tremplin du « Nice Jazz Festival », destiné à promouvoir des formations de jazz français et de musiques improvisées, domiciliées en France, du duo au quintet maximum.

REGLEMENT

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La Ville de Nice et La Ruche organisent le tremplin du « Nice Jazz Festival », destiné à promouvoir des formations de jazz français. Le Tremplin « Nice Jazz Festival » est ouvert aux formations domiciliées en France, du duo au quintet maximum, s'exprimant dans le champ des musiques de jazz et des musiques improvisées et ayant au maximum un album sur un label ou distribué en France.

ARTICLE 2 : CANDIDATURE

Les candidatures seront enregistrées uniquement en ligne sur le site internet www.imagoproduction.com

1. La fiche d'inscription remplie par le représentant désigné du groupe.
2. Une présentation du groupe, plus un CV par musicien, une revue de presse, et 2 photos HD en format Jpeg (libre de droit pour la presse).
3. Un enregistrement de bonne qualité, comprenant au moins deux morceaux, dont une composition du groupe.
4. Une fiche technique du groupe (backline et installation scénique).

Les dossiers de candidature sont à remplir en ligne avant le 21 mai 2016 sur www.imagoproduction.com. Les dossiers qui parviendront incomplets, erronés ou après la date limite ne seront pas retenus pour la présélection.

ARTICLE 3 : PRESELECTION

La pré-sélection sera réalisée par un jury de professionnels des arts et métiers du spectacle (organisateurs, musiciens, professionnels de la presse et de la radio).

Seront choisis 6 groupes résidant en France selon les critères suivants :

1. La musicalité de l'ensemble (qualité du son).
2. La maîtrise de l'instrument (qualité des instrumentistes).
3. La cohésion du groupe (qualité de la mise en place).

Les groupes seront tenus informés de **leur sélection par mail le 25 mai 2016**.

L'ordre de passage pour la finale sera défini quinze jours avant le concours par l'organisateur en fonction des contraintes techniques, et ne pourra donner lieu à aucune contestation.

ARTICLE 4 : FINALES

Les six groupes retenus se produiront selon l'ordre de passage défini par l'organisateur, chacun à son tour, sur une durée totale prévue de 2 jours.

Les finales auront lieu sur la Promenade du Paillon à Nice, le 02 et 03 juillet 2016.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS

Lors de la finale, chaque formation devra interpréter trois titres minimums, dont obligatoirement une composition du groupe. La durée de la prestation sur scène ne devra pas excéder quarante-cinq minutes. Des Balances auront lieu le jour même entre 13h et 17h.

ARTICLE 6 : BACKLINE

Les formations sélectionnées disposeront sur scène d'un piano, d'une batterie, d'un ampli-basse et d'un ampli-guitare fournis par La Ruche.

ARTICLE 7 : DEFRAIEMENT

La Ruche traitera avec le représentant désigné de chaque groupe. En fonction du monde de transport retenu et en accord avec la Ruche et le représentant de chaque groupe sélectionné, une partie des frais de déplacements pourront être pris en charge par l'association la Ruche à hauteur de 500 euros sur présentation de factures.

Pendant la seule durée du concours en juillet 2016 La Ruche prend exclusivement en charge :

- Les frais d'hébergement des musiciens.
- Leur restauration du soir.
- Le Backline ci-dessus.

ARTICLE 8 : DELIBERATION

Les jurys de présélection et finale seront composés de professionnels français des arts et métiers du spectacle, spécialistes du jazz, journalistes de la presse spécialisée. Les jurys se réuniront pour la présélection à Nice et à l'issue de la dernière soirée du concours final afin de désigner le lauréat de l'édition en cours. Ces délibérations se feront à huis clos.

Le Prix du Public sera déterminé par un vote écrit du public.

Les décisions prises par le jury seront sans appel et ne pourront donner lieu à aucune réclamation.

ARTICLE 9 : PRIX

Les résultats seront proclamés le soir du dernier jour de concours et les groupes vainqueurs seront récompensés de la façon suivante :

1°-GRAND PRIX, Prix du Nice Jazz Festival 2016 :

La Ville de Nice prendra en charge les VHR sur le budget du off 2017 (voyage + hébergement + catering du soir pour les vainqueurs hors du département des Alpes-Maritimes)

- Le gagnant sera programmé à l'affiche du Nice Jazz Festival 2017. Les artistes seront payés 200 euros brut par musicien par l'association la Ruche pour le Nice Jazz Festival 2017.
- Présence du groupe sur tous les supports de communication du Nice Jazz Festival 2017 au même titre que les autres artistes à l'affiche.
- Première partie d'un concert au Forum Nice Nord à Nice pendant la saison 2016/2017 pour laquelle La Ruche prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement.
- Le Prix du Studio Imago records : Deux jours d'enregistrement au Studio « Imago records » à Nice ; (enregistrement et mixage) dans l'année qui suit leur participation au Tremplin et à l'occasion de leur prestation au Forum Nice Nord à Nice pendant la saison 2016/2017.

Les groupes ne respectant pas les délais fixés ci-dessus ne pourront demander aucune indemnisation en contrepartie.

2°-PRIX DU PUBLIC, Prix de la SACEM du Nice Jazz Festival OFF 2016 :

α Programmation au OFF du Nice Jazz Festival en juillet 2017, pour laquelle La Ville de Nice et la SACEM prendront en charge les frais d'hébergement. Auquel s'ajoutent : Un prix complémentaire de 135 euros brut par musicien, remis à l'issue de la prestation musicale décrite ci dessus.

ARTICLE 10 :

L'organisateur se réserve le droit d'enregistrer l'intégralité du Tremplin « Nice Jazz Festival », et d'utiliser les enregistrements à des fins non commerciales, après accord des groupes.

ARTICLE 11:

La participation au concours national du Tremplin « Nice Jazz Festival » implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus.

Tremplin « NICE JAZZ FESTIVAL »

CONTACTS

Organisateur :

Association La Ruche

36, rue Richelmi 06300 NICE / France

Tél : +33(0)9 54 26 15 91

info@laruche06.com

www.imagoproduction.com

ANNEXE

DOSSIER D'INSCRIPTION À REMPLIR SUR LE SITE
WWW.IMAGOPRODUCTION.COM AVANT LE 21 MAI 2016



«**Jazz OFF 2012**» - Place Masena à Nice - **Märta Wydler**, aquarelliste de jazz...*Elle croque en direct les groupes qui se succèdent sur les deux scènes. "De la première à la toute dernière note", dit-elle, passionnée par le jazz et virtuose de l'aquarelle...* <http://www.maertawydler.com>

Communication établie par La Ruche - Relais dans la presse spécialisée - Relais dans les radios spécialisées - Relais sur les réseaux sociaux - Envoi de la newsletter d'Imago (26000 contacts)

Partenaires

Ville de Nice, Digikom, Backloc, La Strada, Agora FM, Imago records, Nouvelle Vague, La SACEM, La SPEDIDAM